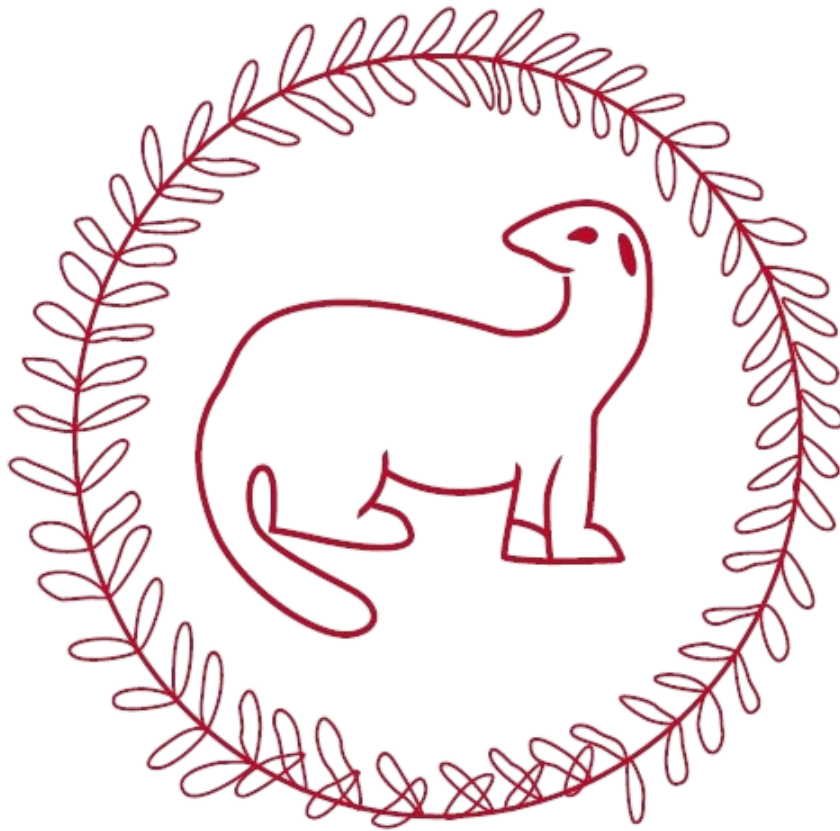




amU **FDSP**
Aix Marseille Université



CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ

Ethique, déontologie et compliance publiques



La formation se déroule exclusivement à distance sous divers formats : enseignements en ligne, mise en ligne de cours et de capsules vidéo, entretiens, témoignages et retours d'expérience, exercices, QCM

EN SAVOIR PLUS

Dates

De janvier à juin 2026

Public concerné

Elus locaux, fonctionnaires et agents publics, référents dans la fonction publique (déontologues/alerte/laïcité/discrimination et harcèlement), étudiants

Méthodes

Cours académiques, entretiens avec les enseignants, témoignages et retours d'expérience de professionnels, exercices d'entraînement à des cas pratiques

Responsable

J. F. Kerléo

Gestion administrative

corinne.pacyga@univ-amu.fr

Pour candidater

Vous pouvez déposer votre dossier via la plateforme e-candidat (à compter du 2.06.2025)

Tarifs de la formation

<https://dice.univ-amu.fr/fr/node/222>

OBJECTIFS

Acquérir une connaissance exhaustive sur l'ensemble des obligations déontologiques des élus et agents publics (neutralité, laïcité, secret et discrétion professionnels, lutte contre le harcèlement et les discriminations...), ainsi que sur les règles relatives à la lutte contre les conflits d'intérêts, au cumul d'activités et aux reconversions professionnelles et connaître les régimes de responsabilité et le contentieux de la déontologie.

Aborder les obligations du programme anticorruption (loi du 9 décembre 2016) applicables au sein des collectivités territoriales et des administrations publiques et former à la mise en œuvre de la cartographie des risques, des codes de conduite, des procédures d'alerte...

Discuter avec les représentants des administrations concernées (HATVP, AFA, CRC), connaître la pratique des acteurs sur le terrain et partager les expériences avec de nombreux intervenants professionnels.

Devenir un référent déontologue, un référent alerte ou un référent laïcité et acquérir une expertise sur la déontologie et la compliance à faire valoir auprès des acteurs publics.

VOTRE PROGRAMME

Module 1

Obligations des personnes chargées de fonctions publiques

- **U1.** Les sources et les acteurs
- **U2.** Impartialité et prévention des conflits d'intérêts
- **U3.** Probité et bonne utilisation des frais de mandat ou de mission
- **U4.** Conciliation des fonctions publiques avec l'exercice d'activités professionnelles privées
- **U5.** Principe de laïcité et obligation de neutralité

Module 2

Responsabilités des personnes chargées de fonctions publiques

- **U1.** Responsabilité pénale des élus et agents publics
- **U2.** Responsabilité disciplinaire des élus et agents publics
- **U3.** Contentieux administratifs
- **U4.** Responsabilité financière des gestionnaires publics

Module 3

Politique anti-corruption et mesures de compliance (prévention, détection et correction des risques d'atteintes à la probité)

- **U1.** Les mesures du plan anti-corruption :
code de conduite, cartographie des risques, alerte éthique...
- **U2.** Risques d'atteinte à la probité et commande publique
- **U3.** Mise en place d'une politique cadeaux au sein de l'administration
- **U4.** Lobbying et représentation d'intérêts
- **U5.** Attributions des subventions et aides individuelles

